

Les changements

climatiques

n'attendront pas

YVO DE BOER dresse un bilan des politiques sur le climat alors que la réalité des changements climatiques s'impose

Les changements climatiques font de plus en plus partie de la réalité quotidienne. L'intensité et la fréquence toujours croissantes des sécheresses et des inondations, et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, témoignent de la nécessité de s'attaquer à cette menace sérieuse et bien réelle.

Les réactions de la communauté internationale aux changements climatiques évoluent autour de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto qui, ensemble, offrent une base institutionnelle aux mesures prises à l'échelon mondial. La prochaine série de négociations internationales qui aura lieu à Nairobi dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques portera sur les mesures à prendre au niveau international pour progresser dans la voie de l'atténuation des causes des changements climatiques et de l'adaptation à leurs conséquences.

L'Afrique est particulièrement vulnérable aux changements climatiques. Au Kenya, où des millions de personnes doivent déjà faire face aux incidences de ces changements, on peut vraiment se rendre compte qu'il est urgent d'agir. L'une des principales priorités de la Conférence de Nairobi sera donc de prendre des mesures concrètes pour aider les pays en développement à faire face aux changements climatiques.

L'un des thèmes principaux sera celui des mesures à prendre pour

s'adapter aux effets défavorables des changements climatiques. Le débat international mené ces dernières années a jeté des bases solides pour traiter de ce problème d'adaptation. La Déclaration de New Delhi sur les changements climatiques et le développement durable, adoptée en 2002, reconnaît leur caractère prioritaire. Elle a été suivie par l'adoption, en 2004, du Programme d'action de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et d'intervention. L'année suivante, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, réunie à Montréal, a adopté un programme de travail quinquennal sur les conséquences des changements climatiques, la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements en vue d'aider à jeter les bases techniques nécessaires au renforcement de la résilience. Un accord doit intervenir sur les activités spécifiques du programme à réaliser jusqu'en 2008. A Nairobi, les pays devraient prendre des décisions qui permettront d'agir sur le terrain en vue d'une adaptation réelle.

Les éléments critiques

Ce sont les pays en développement qui souffriront le plus des changements climatiques, alors qu'ils sont aussi les plus vulnérables. C'est à leur intention qu'un Fonds d'adaptation a été créé au titre du Protocole de Kyoto. Ce Fonds est alimenté par une partie des recettes provenant du Mécanisme pour un développement propre, qui fonctionne selon les



lois du marché, ainsi que par des contributions volontaires. La Conférence de Montréal a déjà donné une orientation initiale au fonctionnement du Fonds, mais il reste encore un certain nombre de questions à régler concernant sa gestion. A Nairobi, les ministres auront l'occasion d'arriver à un accord politique sur les points essentiels de la gouvernance et de la gestion du Fonds d'adaptation. Ceci est très important, car le Mécanisme pour un développement propre génère déjà des revenus qui doivent être canalisés pour financer des projets d'adaptation susceptibles de faire une réelle différence pour les collectivités du monde en développement. Des progrès ont été faits dans la mise en oeuvre des mécanismes du Protocole fondés sur le marché. Le Mécanisme pour un développement propre, qui associe un appui au développement durable ►



Othmar Drewe/UNEP/Still Pictures

renforcer les capacités des pays hôtes du Mécanisme et d'autres moyens qui permettront d'assurer une répartition géographique équitable de ses projets. En effet, il est important que les avantages du Mécanisme pour un développement propre soient plus accessibles aux communautés du monde entier, et ce dans tous les domaines : développement durable, transfert de technologies plus propres et amélioration de l'efficacité énergétique.

Le dialogue mondial

La mise en oeuvre conjointe des projets, autre mécanisme du Protocole fondé sur le marché, n'a été officiellement approuvée qu'en 2005. Elle permet aux pays industrialisés ayant des objectifs de réduction des émissions de gagner des crédits en mettant conjointement en oeuvre des projets visant à réduire les émissions ou à éliminer le carbone de l'atmosphère. Ceci est particulièrement attrayant pour les pays à économie en transition, dont beaucoup pourraient facilement prendre des mesures peu coûteuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais ne disposent pas des capitaux nécessaires pour les appliquer. Le Comité de supervision de la mise en oeuvre conjointe de projets, qui régit le mécanisme, a beaucoup fait depuis qu'il a été créé à Montréal, et il sera bientôt opérationnel. Les pays devraient prendre des décisions vitales à Nairobi afin de renforcer et rendre opérationnel ce mécanisme de mise en oeuvre conjointe de projets.

A plus long terme, les changements climatiques représentent un défi majeur. A Montréal, les pays ont franchi une étape décisive en lançant deux processus politiques nouveaux pour l'avenir. Le premier est un dialogue mondial sur les mesures de coopération à long terme en vue d'améliorer l'application de la Convention. Articulé autour de quatre axes – développement durable, adaptation, technologie et opportunités offertes par le marché – il a pour but de permettre aux

dans les pays en développement à un meilleur rapport coût-efficacité de la réduction des émissions dans les pays industrialisés, est le premier à être opérationnel. Il est maintenant florissant. Le nombre de projets enregistrés au titre du Mécanisme est passé de quelques dizaines à la fin de 2005 à 270 fin août 2006. Un millier de projets supplémentaires sont en cours de préparation, qui feront l'objet d'une évaluation formelle avant d'être enregistrés. En février 2006, on estimait que le Mécanisme pour un développement propre permettrait d'obtenir plus de 800 millions de tonnes de réductions d'émissions certifiées d'ici à la fin de 2012. A la fin d'août 2006, juste six mois plus tard, cette estimation était portée à plus de 1,2 milliard de tonnes, ce qui équivaut aux émissions combinées du Canada et de la France en 2003. En octobre 2005, les réductions d'émissions certifiées atteignaient

officiellement 50 000 tonnes; nous en sommes maintenant à plus de 11 millions de tonnes. Les projets du Mécanisme actuellement en cours de préparation devraient produire quelques 12 milliards de dollars de crédits carbone d'ici à 2012, si le prix d'une tonne de carbone est de l'ordre de 10 dollars. Si la valeur des crédits après 2012 peut être garantie et si le Mécanisme pour un développement propre continue à se développer, le revenu réel sera vraisemblablement beaucoup plus élevé.

Des technologies propres

La Conférence de Montréal a décidé de simplifier les procédures du Mécanisme et d'augmenter ses ressources financières afin d'en améliorer la structure de gouvernance en la renforçant. La Conférence de Nairobi devra envisager des mesures pour

pays d'échanger leurs expériences et d'analyser des approches stratégiques d'action à plus long terme.

Le développement

Le deuxième consiste pour les pays industrialisés à négocier de nouveaux engagements au-delà de 2012 dans le cadre du Protocole de Kyoto, en se concentrant sur les engagements quantifiés de réduction des émissions et en abordant des problèmes tels que la durée des engagements, leur différenciation et le partage de la charge, ainsi que les secteurs et les sources d'émissions et leur élimination. Un nouvel organe subsidiaire de la Convention a été créé à cet effet. Il s'agit du Groupe de travail ad hoc sur les engagements futurs pour les Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto.

Les discussions sur les mesures à prendre, qui ont bien débuté en mai 2006, se poursuivront à Nairobi. Un atelier organisé dans le cadre du dialogue envisagera comment faire avancer durablement le développement et comment tirer pleinement parti des opportunités du marché. Les discussions sur les engagements futurs des pays industrialisés dans le cadre du Protocole se

poursuivront dans le cadre d'un atelier prévu pendant la session. Cet atelier comportera un échange d'informations scientifiques, techniques et socio-économiques, y compris un exposé du Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques (GIEC) et d'autres exposés présentés par les pays au sujet des bases scientifiques sur lesquelles ils déterminent leurs engagements futurs, sur les tendances des émissions, et sur les politiques et les technologies d'atténuation et leur potentiel. Les deux processus sont étroitement liés et ont le même objectif.

La politique à suivre

À plus long terme, une réduction importante des émissions dépendra dans une large mesure du recours à des technologies nouvelles plus efficaces. L'un des plus gros problèmes à cet égard sera de mettre des technologies propres à la disposition des pays en développement. Le succès des politiques en matière de climat pourrait en dépendre. La technologie est un élément commun au centre des discussions sur les politiques futures. C'est pourquoi les négociateurs devront se mettre d'accord à Nairobi sur un ensemble de mesures susceptibles

de faciliter son transfert aux pays en développement.

Une lourde responsabilité

La douzième session de la Conférence des Parties, siégeant en tant que deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto, devrait procéder à un réexamen au titre du Protocole. À Nairobi, les pays devront décider de la façon de conduire cet examen, en prenant appui sur le double processus relatif aux mesures à prendre déjà mis en route.

La tenue de la douzième session de Conférence des Parties siégeant comme deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur un continent si vulnérable aux changements climatiques imposera aux négociateurs la lourde responsabilité d'apporter une contribution substantielle et valable à la lutte contre les changements climatiques, dans l'intérêt des communautés africaines et du monde entier. Les changements climatiques ne les attendront pas, mais la volonté de nations déterminées à travailler main dans la main pourrait les ralentir ■

Yvo de Boer est Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Yang Guang Zhong/UNEP/Still Pictures